

POUR QUI ?

■ Toutes les personnes de plus de 18 ans désireuses d'assurer l'avenir de ses proches en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'autonomie à la suite d'un accident garanti.

NOS PLUS

Prev Active permet de bénéficier d'un capital garanti entre 20 000 € et 100 000 € en cas de décès selon la formule choisie.

En option, une rente forfaitaire mensuelle de 500€ à 1 500€ est versée aux ayants droits en cas d'Incapacité Temporaire Totale de Travail de l'assuré principal.

Une adhésion simplifiée

- Aucune classification professionnelle exigée
- Aucune formalité médicale
- Aucun délai d'attente

Une souscription facile

- Adhésion possible :
 - Jusqu'à 65 ans pour la garantie Décès - PTIA
 - Jusqu'à 59 ans pour la garantie Incapacité Temporaire Totale de Travail

Des garanties étendues

- Vie privée et professionnelle 24/24
- En France et dans le cadre de séjours de moins de trois mois, dans le monde entier

NOS AVANTAGES TARIFAIRES

- Un tarif unique quelle que soit la profession
- Le tarif famille reste stable quel que soit le nombre d'enfants garanti

NOS GARANTIES

- Obligatoires : Décès/PTIA par Accident (S'applique à tous les assurés)
- Facultative : Incapacité Temporaire Totale de travail (ITT) par accident (Réservée exclusivement à l'assuré principal)

MONTANT DES GARANTIES		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Garanties Obligatoires	Décès et PTIA	20 000€	40 000€	60 000€	80 000€	100 000€
Garanties Facultatives	I.T.T. (franchise 30 jrs)	500€ / mois	750€ / mois	1 000€ / mois	1 250€ / mois	1 500€ / mois
	I.T.T. (franchise 3 jrs)	500€ / mois	750€ / mois	1 000€ / mois	1 250€ / mois	1 500€ / mois

Le niveau est choisi librement par l'assuré principal à la souscription. Les ayants droits bénéficient des garanties Décès PTIA uniquement, selon le niveau souscrit.

La garantie ITT peut être souscrite uniquement par l'assuré principal sur un contrat. Dans le cas d'un couple, le conjoint devra souscrire un contrat individuellement.